

Séance du Conseil Municipal du 29 août 2012

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	23.08.2012
- présents :	08	Date d'affichage:	23.08.2012
- votants :	09		

L'an deux mille douze, le vingt neuf, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Taulières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, F.LEJEUNE-BOEVER, V.FOUCHART, A.MASSARD, J.LEJEUNE et C.LARGE

**Etaient excusés : C.PONGNOT représenté par P.RICHOMME
F.GIANONCELLI et D.BARBIER**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2012-23 : Enfouissement des réseaux France Télécom

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention liant la Commune à France Télécom dans le cadre de l'effacement des réseaux sur la RD9 à proximité du rond-point.

Etude des différents devis :

- Eclairage public :
 - Chemin de la Tuilerie : 510 €HT et 450 €d'extension de réseau (CCGVM)
 - Prolongement de la rue de Louvois : 300 €
 - Allée des roussetots : le renforcement devrait avoir lieu début 2013
- Réfection de la voie communale n°3 : 10.000 €TTC (Louvois et Fontaine apportent leur participation)
- Porte et seuil de l'église : 2 devis ont été établis 4.200 €par Dannequin et 4.348 €par Lagneau – En attente de la réponse de la CCGVM
- Monument aux morts : réparation suite à l'accident, l'assurance a pris en compte que 875 € Les devis établis sont de 5.250 €par Dannequin et 1.516 €par Lagneau
- Mur du garage : 1.353 €par Lagneau et 6.638 €par Dannequin

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'entreprise Lagneau pour réaliser les travaux du monument aux morts et du mur du garage.

- Mur du cimetière : 6.000 €(devis à revoir avec option tuiles) et réparation plus localisée
- Arrachage de la haie et pose d'un grillage : 4.611,30 €HT
- Installation d'une barrière pivotante : 1.255,70 €HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les devis de la pose de la barrière et l'arrachage de la haie et pose d'un grillage par les « Jardins de Sébastien »

- Signalétique du village à la charge de la commune est de 3.545 €et 683 €pour le SISVAL. Une mise à jour du devis est en attente.

Assurances :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu l'assureur de la SMACL afin de nous faire une proposition de prix concernant nos divers contrats d'assurances.

SMACL : 2.465 €- Actuellement CMMA : 3.673 €

Le Conseil a voté et a choisi à l'unanimité de se tourner dorénavant vers la SMACL à la date d'anniversaire des présents contrats après résiliation auprès de la CMMA.

Questions diverses :

L'association sportive du val de livre nous demande une subvention, le conseil municipal propose de leur affecter la somme de 200 €